|  |
| --- |
| Ville, le Dateservice **Agence Comptable****du EPLE support**affaire suivie par **Prénom NOM****agent comptable**télXX.XX.XX.XX.XXfaxXX.XX.XX.XX.XXmélint.0XXXXXXY@ac-reims.fr**N°, Voie****CP Ville** |
| L'Agent comptable Madame, MonsieurOrdonnateur du EPLEN°, VoieCP, Ville |



**Objet :** suspension de paiement

**Références :**

Vu le code des juridictions financières, articles L233-1 et L233-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1617-2, L1617-3 et L1617-4 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, articles 19 2°, 20, 38 et 136 ;

Vu l’instruction codificatrice n°2015-074-M9.6 du 27 avril 2015 et annexes, relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d’enseignement, paragraphe 2.3.5.

J’ai le regret de vous faire part de ma décision de suspendre le paiement de la somme due à *créancier* (mandat n°X, bordereau n°X du JJ/MM/AAAA pour un montant de X,XX €) pour le motif suivant :

[ ]  incompétence de l’ordonnateur

[ ]  inexactitude de l’imputation budgétaire

[ ]  indisponibilité ou ouverture irrégulière des crédits

[ ]  inexistence de justification du service fait

[ ]  erreur de liquidation

[ ]  absence ou irrégularité matérielle des pièces justificatives

[ ]  défaut du caractère exécutoire de l’acte

[ ]  créance atteinte par les règles de prescription et de déchéance

[ ]  caractère non libératoire du règlement

[ ]  insuffisance de fonds disponibles

Il vous appartient désormais de procéder aux régularisations nécessaires.

Vous disposez toutefois de la faculté de maintenir en la forme initiale, ou sous une forme modifiée mais comprenant toujours un ou plusieurs motifs de suspension, votre demande de paiement par voie de réquisition.

L’ordre de réquisition doit être explicitement formulé par écrit. Il convient dans cette hypothèse, de joindre à votre mandat final et à ses pièces justificatives, une copie de la présente décision de suspension de paiement et l’original de l’ordre de réquisition.

Votre responsabilité propre est dès lors susceptible d’être engagée.

Je vous précise cependant que je ne pourrai déférer à cette réquisition de paiement si cette dernière comprend toujours l’un des motifs de suspension suivants : insuffisance de fonds disponibles, ouverture irrégulière ou insuffisance des crédits, erreur d’imputation, absence totale de justification du service fait, caractère non libératoire du règlement ou défaut de caractère exécutoire des actes.

Le dossier de réquisition, comportant copies du mandat initial et ses pièces justificatives, de la présente décision de suspension de paiement, de votre ordre de réquisition accompagné du mandat final et ses pièces justificatives, ainsi que de mon éventuelle opposition à y déférer, doit être transmis par vos soins à l’autorité académique ainsi qu’à la collectivité territoriale de rattachement ; il doit également être porté à la connaissance des membres du conseil d’administration de l’établissement.

J’adresserai pour ma part, copie de l’intégralité des pièces constituant ce dossier au directeur départemental des finances publiques, qui le transmettra à la chambre régionale des comptes.

Je reste à votre disposition pour envisager toutes les possibilités de régularisation de cette situation.

L'agent comptable,

Prénom NOM

**PJ :**